

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2017)
Heft: 3

Artikel: Robert Moulin et son temps (1891-1942)
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781566>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

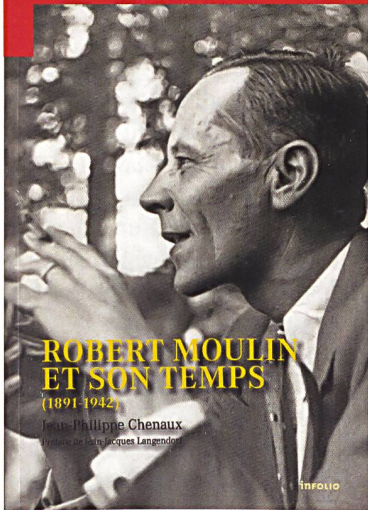
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Robert Moulin sur la couverture du livre
Jean-Philippe Chenaux.

Histoire militaire

Robert Moulin et son temps (1891-1942)

Col Hervé de Weck

Ancien rédacteur en chef RMS+

Les historiens de Suisse romande, relève Jean-Jacques Langendorf dans sa préface, pratiquent peu la biographie, peut-être parce qu'elle ne correspond pas aux dogmes de l'Ecole des Annales. On attend toujours, entre autres, celle du général Dufour, de Charles-Ferdinand Ramuz et d'Ernest Ansermet. Tout cela pour mettre en évidence le grand livre de Jean-Philippe Chenaux sur le Vaudois Robert Moulin, maître de gymnase, passeur d'art, billettiste-chroniqueur, tribun politique et officier de milice.¹

Une « biographie totale »

Une belle biographie avec des moments intenses, entre autres dans les premières pages. Le 11 avril 1942, Léon Savary, écrivain et journaliste parlementaire à Berne, qui n'est pas un incondicional de l'Armée, rencontre le colonel Robert Moulin, commandant du régiment d'infanterie 2. « Il avait, en uniforme, une dégaine magnifique. Rien de commun avec ces poussahs ridicules dont notre Armée suisse surabonde, ces officiers bas-du-cul, soudain arrachés à leur rond de cuir pour être costumés en soldats, ces bonshommes incapables de commander une compagnie, mais qui ont acquis trois larges galons dans les bureaux. Non, Robert Moulin était de ceux en qui on aurait tout de suite confiance s'il y avait un coup dur. (...) Je ne partageais pas toujours ses opinions, mais j'avais noté en lui une force – intellectuelle et morale. Il me plaisait par sa rude franchise, par son non-conformisme, par son aversion pour ce qui devient immuable grâce à la puissance funeste de l'habitude. » Ce jour-là, Robert Moulin lui dit toute son estime, il tient à la lui dire, parce qu'il ne sait pas s'ils se reverront. Le 16 avril, il fait une hémorragie cérébrale et meurt le 29. Prémonition ?

A travers les multiples activités de ce personnage hors du commun, Jean-Philippe Chenaux éclaire des pans

peu connus de l'histoire sociale, politique, corporatiste,² intellectuelle, journalistique et militaire du Canton de Vaud, mais également de l'ensemble de la Suisse. L'ampleur de son travail impressionne, « tant les ramifications sont vastes pour rendre compte de la roue Moulin qui rayonne dans tous les sens à partir d'un puissant moyeu. » Ce large éclairage implique le dépouillement, sur une période s'étendant de 1920 à 1945, d'innombrables archives, de documents de la police et de la justice, de brochures, de tracts, de pamphlets plus ou moins obscurs, de procès-verbaux d'assemblées politiques, surtout de journaux et de revues. L'auteur couvre l'ensemble du champ politique, de l'extrême droite à l'extrême gauche. Il applique le principe prôné par Lucien Febvre : « (...) un homme doit être intelligible non par rapport à nous, mais par rapport à son époque. Ce n'est pas à nous et à nos idées, c'est à eux, à leurs idées qu'il les faut référer. »

Engagements politiques tous azimuts

Les événements de novembre 1932, à Genève et à Lausanne sont emblématiques du climat de violence dans lequel la Suisse baigne à l'époque. Le clivage gauche-droite apparaît beaucoup plus marqué qu'aujourd'hui. A droite, la lutte pour le fédéralisme et le corporatisme, contre le bolchevisme, le marxisme, la centralisation, l'étatisme et la « dictature des bureaux fédéraux, » à gauche, l'antifascisme et l'antimilitarisme, la lutte « pour une société plus juste » suscitent des débats passionnés qui débouchent souvent sur des violences, pas seulement verbales, et des procès.

Robert Moulin, homme de droite, d'un idéalisme soucieux du réel, est un maître de gymnase passionné et passionnant qui enseigne surtout l'histoire, le créateur

¹ Robert Moulin et son temps (1891-1942), Infolio, Gollion, 2016, 909 p.

² Le corporatisme moderne, troisième voie entre le marxisme et le capitalisme libéral pour résoudre la question ouvrière, s'inscrit dans la doctrine sociale de l'Eglise catholique. Il est bien antérieur à ses avatars mussolinien, salazariste et vichyste.



Un bois d'Henry Meylan.

d'une revue d'art, un membre de la Ligue vaudoise. Dans les années 1930, il conduit de nombreuses campagnes politiques. Doué pour l'écriture, il se profile très tôt dans le journalisme comme billettiste, chroniqueur politique et militaire. On le lit beaucoup dans la *Tribune de Lausanne* et la *Gazette de Lausanne*. Le commandement du régiment d'infanterie 2, la présidence de la Société suisse des officiers l'amènent à s'abstenir de toute prise de position politique à partir de l'été 1939.

Durant l'entre-deux-guerres, il ne se montre ni fascisant, ni affilié à un front, ni favorable à une adaptation de la Suisse aux normes des puissances de l'Axe. En revanche, il se montre critique envers certaines institutions fédérales et leur façon de fonctionner, en particulier le Conseil national dont la disparition ne lui déplairait pas. Il se montre partisan d'une révision de la Constitution fédérale et pour le maximum de souveraineté aux cantons.

Commandant de régiment...

« Patriote et soldat dans l'âme, » Robert Moulin accomplit une brillante carrière militaire. Capitaine et premier adjudant à la 1^{ère} division, il publie en 1925 un livre sur la Grande Guerre, *Fantassins...: 1914-1918*, illustré par son ami, l'artiste-peintre Henry Meylan. Il commande le bataillon de fusiliers 1 de 1929 à fin 1935. Lieutenant-colonel, il prend en été 1936 *ad interim* le commandement du régiment d'infanterie 2, le « mythique régiment du Pays de Vaud. » Parmi les officiers, on trouve le futur conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, Raymond

Gafner, ancien élève de Robert Moulin au gymnase et futur administrateur-délégué du Comité international olympique, René-Henri Wüst, chroniqueur militaire à *La Suisse* dès 1939 et auteur d'*Alerte en pays neutre*.³

Le colonel Robert Moulin doit abandonner le commandement de son régiment le 29 avril 1940. Sortant du collège d'Yverdon, alors qu'il se trouve en service actif, il glisse et se brise le fémur. Hospitalisé à Lausanne pendant cent quatre-vingt-huit jours, il fait des complications cardio-vasculaires. Le 14 juin, il fond en larme, lorsque les troupes allemandes entrent à Paris, bel indice qu'il n'éprouve aucune sympathie pour le nazisme. Le fait qu'il ne puisse pas reprendre son commandement suscite chez lui le désarroi et une grande colère, ce qui ne l'empêche pas de continuer à présider la Société suisse des officiers et de servir à la Division Presse et Radio jusqu'à la fin 1941, où, à la demande du colonel Victor Perrier, il rédige un rapport (plus de cent pages dactylographiées) sur l'opinion prévalant dans la population et l'Armée, la situation au sein de la presse, de la radio et du cinéma, une analyse qui débouche sur des propositions pour améliorer l'information des civils et des militaires. « *On est loin, chez Robert Moulin, de l'attitude résignée, voire défaitiste ou même insidieusement collaborationniste, qui règne dans certains milieux militaires alémaniques (...).* » Le *rapport-testament* de Robert Moulin – il mourra quelques mois plus tard – restera dans les tiroirs de l'administration fédérale...

Au début de l'année 1942, Il reprend son enseignement à Lausanne et une collaboration à la *Gazette de Lausanne* en tant que chroniqueur militaire. A sa mort, Robert a servi 28 ans comme officier et compte deux mille cinq cents jours de service.

... et président de la Société suisse des officiers

Président de la Société vaudoise des officiers de 1929 à 1933, il accède à la présidence de la Société suisse des officiers le 17 juillet 1937, une fonction qu'il occupe jusqu'à son décès en 1942. En principe, le mandat n'excède pas deux ans, mais les circonstances et l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale font qu'il reste à la tête de la SSO pendant cinq ans. Il est amené à prendre des initiatives et des décisions de grande importance.

Dès le début des années 1930, il part en guerre dans la *Revue militaire suisse*, en compagnie de son rédacteur en chef Roger Masson, contre le pas cadencé (le pas de l'oie) qui ridiculise les hommes et l'Armée en général. Le colonel Fernand Feyler, le prédécesseur de Roger Masson à la *RMS*, était déjà un adversaire du pas de l'oie pendant la Première Guerre mondiale. En tant que président de la SSO, Robert Moulin continue de lutter pour sa suppression, qui ne sera effective qu'en 1946. C'est l'un des promoteurs des caisses de compensation militaires, un partisan d'une meilleure information des soldats et de la population en temps de guerre, de la réforme du haut commandement (le dossier qui lui donne le plus de fil à retordre).

³ *Alerte en pays neutre, La Suisse en 1940*, Payot, Lausanne, 1966.

Déjà dans les années 1920, le colonel Feyler, dans la *Revue militaire suisse*, déplorait déjà que l'Armée fédérale n'ait pas de tête parce qu'elle en a un trop grand nombre. Il souhaitait une Commission de défense nationale composée de commandants de corps qui n'exercent plus un commandement sur des divisions déterminées, mais qui sont des inspecteurs, des contrôleurs à disposition du Département militaire fédéral et, potentiellement, les commandants, en temps de guerre des fronts ou des groupements de divisions dictés par les exigences stratégiques.

Animé d'une vision à long terme, Robert Moulin, président de la SSO, met son intelligence et ses forces au service du dépoussiérage et de la modernisation de la maison du « Père Tout-Puissant » (le surnom qu'il donne au chef du DMF) et de ses « dépendances » (le haut commandement). En 1937, la SSO veut un passage rapide et aisé, avec le minimum de modifications, de l'organisation de paix à celle de guerre, la désignation du Général par le Conseil fédéral. Dès la mobilisation, l'Etat-major général doit pouvoir fonctionner comme Etat-major de l'Armée. Le chef du Département militaire fédéral a trois subordonnés sous ses ordres : l'Inspecteur de l'Armée (un commandant de corps sans commandement), l'Intendant en chef et l'Auditeur en chef, ce qui apparaît plus judicieux et efficace que le système en vigueur avec dix-sept subordonnés. La Commission de défense nationale comprend le Chef du DMF, l'Inspecteur de l'Armée, les trois commandants de corps, le Chef de l'Etat-major général, le Chef de l'Instruction. Les oppositions et le début de la guerre, en septembre 1939, renvoient ce projet de réforme dans les tiroirs de la SSO et du DMF.

Dès 1928, Robert Moulin s'occupe des problèmes posés par l'allongement de la durée du service militaire et de la situation financière des militaires sous les drapeaux. C'est en grande partie grâce à lui, devenu président de la SSO, à son comité central, à l'engagement de la Société vaudoise des officiers que la SSO élabore rapidement et soumet déjà le 8 juillet 1939 au conseiller fédéral Obrecht, chef du Département de l'économie publique, un projet portant sur la création de caisses de compensation pour militaires.

Trois mois seulement après le début du service actif, le 20 décembre 1939, le Conseil fédéral, usant de ses pleins pouvoirs, règle par arrêté le paiement d'allocations pour perte de gain. Les allocations versées entre février 1940 et mars 1945 s'élèveront à plus 1'133 millions de francs de l'époque ! Elles expliquent dans une large mesure le *baby-boom* des années 1940, une tendance contraire à celle de la Première Guerre mondiale. L'AVS, entrée en vigueur en 1947, est une sorte de *produit dérivé* des caisses de compensations militaires. Les études contemporaines, traitant des caisses de compensation, passent le plus souvent sous silence le rôle majeur du colonel Moulin et de la SSO.

Enfin et surtout, le président de la SSO doit faire face à la germanophilie, à la volonté d'adapter la Suisse aux



Le lieutenant-colonel Robert Moulin et le capitaine Emile Gauthier (Meylan).

normes du *Reich* nazi que l'on trouve chez certains officiers, en particulier dans le nord-est du pays. Un mémoire du colonel de carrière Gustav Däniker provoque une vive réplique du colonel Oscar Frey. Le lieutenant-colonel Heinrich Frick, professeur de son état, demande dans l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift* un nouvel Etat fédéral. Le soldat, dit-il, se montre sceptique face à la démocratie dans sa forme actuelle. Robert Moulin montre toutes qualités de *leader*, condamne ces brebis égarées, tout en évitant l'implosion de la SSO. L'enquête administrative ouverte par le Conseil fédéral va déboucher sur le licenciement de Gustav Däniker.

Après le décès de Robert Moulin, Léon Savary écrit : « Sévère (...) pour nos institutions, il s'était beaucoup préoccupé de leur réforme et, sur ce terrain, il était pleinement réaliste et réalisateur. (...) La carrière militaire avait développé ses dons de psychologue ; et l'on devinait en lui le chef né. (...) il voulait comprendre autrui et s'en faire comprendre. (...) Cette chaleur de cœur, jointe à tant de lucidité, est trop rare pour qu'on ne déplore pas la disparition prématurés d'un tel caractère. » Marcel Regamey, le pilier de la Ligue vaudoise, ajoute que, « dans le pays légal, il n'était guère aimé, car il dérangeait. »

H.W.